

Saint-Pierre-de-Côle infos

Bulletin municipal
Juillet 2022

Village fleuri

De nombreux bénévoles ont réalisé des décors paysagers sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle, fabriqués avec amour. Chaque décor raconte l'histoire du lieu, ceci pour le fleurissement de la commune dans le cadre de l'opération Villages Fleuris

Au cours du printemps, une vingtaine d'habitants de la commune se sont activés pour mettre en place des décorations dans le bourg comme dans les hameaux. 25 scènes ont ainsi été installées pour illustrer l'histoire du lieu d'implantation : mannequins, accessoires et parterres des fleurs ont été installés ici et là avec beaucoup d'astuce et d'imagination.

Ce projet s'inscrit dans la perspective de la participation de la commune, en 2023, au concours des Villages

Fleuris, lancé par le Conseil départemental, avec l'espoir d'obtenir le label Village Fleuri.

Maryline Desgraupes, conseillère municipale référente pour ce projet remercie vivement tous ceux qui se sont investis dans cette opération.

Six installations vous sont présentées sur cette page, mais vous êtes invités à découvrir les autres en parcourant les routes et les chemins de la commune...



Infos pratiques

• Mairie

Le Bourg 24800 Saint-Pierre-de-Côle
Tél : **05 53 62 31 14** ; Fax : **05 53 62 09 03**
Accueil du public : du lundi au vendredi
de **9h00** à **12h00**.

Permanences :

Franck Besse, maire : sur rendez-vous

Site internet : *saint-pierre-de-cole.fr*

Alimentation, mise à jour : Jacques Minier.

• **Cantine scolaire** : **05 53 62 21 16**

• **École** : **05 53 62 21 17**

Accueil périscolaire (garderie) : ouverte de **7h30** à **8h50**
et de **16h30** à **19h00**

Tél : **05 53 62 21 18**

• Agence postale communale

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de **9h15** à
11h50

• Déchetterie de Thiviers (horaires)

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de **08h30** à
12h00 et de **13h30** à **18h00**. Mardi de **13h30** à **18h00**.

Urgences

Depuis un fixe ou un mobile : **112**

ou

Samu : le **15**

Sapeurs-pompiers : le **18**

Gendarmerie : le **17**

Brigade de Thiviers : **05 53 62 28 90**

entre **7h00** et **19h00**

Défibrillateur :

Il est placé sur la façade de la salle de fêtes. Suivre les
instructions figurant sur l'appareil.

Centre antipoison (Bordeaux) :

05 56 96 40 80

Hôpital de Périgueux - permanence d'accès aux soins :

05 53 45 25 25

Médecin de garde : numéro d'appel de nuit (après **20h**)
et du week-end (du samedi **12h00** au lundi **9h00**) :

le **15** à partir d'un fixe

le **112** à partir d'un mobile

Pharmacie de garde (dimanches et jours fériés) :

3237 (0,34 € la minute).

État-Civil

Ne sont publiés ci-après que les avis pour lesquels un consentement a été donné par les personnes concernées ou leurs représentants.

Naissance

- **Elliott, Hubert, Yannick GALLARD**, né le 24 décembre 2021 à Périgueux, fils de **Laura BAILLARD** et de **Maël GALLARD**, Cesserou.

Baptêmes civils : 2 baptêmes civils ont été enregistrés en 2021.

Mariage

- **Gérald, Guy STALPPAERT** et **Laetitia, Angèle, PAPPATICO**, le 16 octobre 2021.
- 1 autre mariage a été célébré le 13 novembre 2021.

Décès

- **Jean-Noël BOUSSARIE**, né le 28 décembre 1956 à Périgueux, décédé le 03 juin 2022 à Périgueux, Lavy.
- **Maurice RIDOIN**, né le 31 mai 1928 à Valeuil, décédé le 17 mai 2022 à Périgueux, Cesserou.
- Deux autres décès ont été enregistrés en novembre et décembre 2021.

Saint-Pierre-de-Côle infos

Directeur de la publication : Franck Besse

Réalisation et mise en page: Jacques Minier

Ont collaboré à ce numéro : *Comité des fêtes* : Josette Deschamps ; *Club de l'Amitié* : Pascale Piquet ; *Anciens Combattants* : Jean-Michel Lahieyte ; *En Val de Côle* : Chantal Gay ; *Les Amis de la Côle et de la Dronne* : Philippe Banchieri ; *Renaissance du Vieux Bruzac* : Sonia Breux ; *École intercommunale* : Élodie Nafteux ; *accueil périscolaire* : Jocelyne Marsouleau ; *mairie* : Laurence Sallenave et Philippe Banchieri ; *Une soirée avec le conteur* : Marie-Claude Lahieyte

Photographies : Jacques Minier et les responsables des associations ; **Impression et édition** : Mairie de Saint-Pierre-de-Côle.

Tirage : 250 exemplaires. **Distribution** : les conseillers municipaux avec Robert Lassimouillas.

Le mot du maire

La pandémie qui a durement frappé la planète semble désormais derrière nous et, si notre vie locale reprend son cours habituel, il convient de continuer de suivre les consignes sanitaires encore en cours, notamment pour les plus vulnérables d'entre nous.

Ce printemps a vu le territoire de notre commune se couvrir de nombreux décors originaux réalisés par des bénévoles que je tiens à féliciter et à remercier de leurs efforts.

La rénovation de notre éclairage public a été réalisée,

la mise en place de la nouvelle signalisation ne va pas tarder et un projet de construction de quatre logements sociaux est à l'étude.

Comme de coutume, je remercie tous ceux qui se sont impliqués dans la vie de la commune au cours de ces derniers mois.

Je souhaite à tous une bonne période estivale agrémentée de nos animations traditionnelles que petits et grands apprécient.

Important

Des nouvelles de l'adressage

Nous sommes en attente de livraison des panneaux des voies et des numéros des particuliers.

La pose des panneaux de rue devrait intervenir vers fin juin et courant juillet.

Pour les numéros, les propriétaires vont recevoir une attestation officielle leur indiquant la nouvelle adresse postale de leur bien ainsi qu'un document d'information expliquant les modalités de délivrance et d'implantation des plaques de numéros.

Site internet communal

www.saint-pierre-de-cole.fr

Le site internet de la commune est à la disposition des associations, commerçants, producteurs, entreprises qui souhaitent informer sur leurs activités (événements, installation, horaires, etc.).

De même pour la mise à jour des informations figurant actuellement sur le site.

Il suffit de communiquer ces informations à la mairie, ou de les transmettre sur sa boîte mail : mairie.saintpierredecote@orange.fr.

Nécrologie

Maurice Ridoïn

Maurice Ridoïn est décédé à l'âge de 94 ans. C'était une figure emblématique de Saint-Pierre-de-Côle.

Maurice était électricien mais beaucoup plus que cela. Autodidacte, il avait une grande soif de connaissances et puisait dans les revues et les livres son savoir qu'il aimait partager au cours d'interminables et passionnantes discussions. Rien n'échappait à sa curiosité : physique, chimie, sciences de la vie, philosophie. Mais c'était surtout dans les domaines de l'électricité et de la mécanique qu'il excellait et où il exerçait ses dons.

Après sa naissance à Valeuil en 1928, son père Elie s'était installé en 1931 au moulin de Trépart à Saint-Pierre. Tout jeune, avec son père, sur la rivière la Côte, il avait mis en marche et maintenait en fonctionnement une turbine fournie par le propriétaire du moulin de Trépart, M. Maury-Larivière, PDG des Tuileries et Briqueterie Françaises et un temps vice-président du CNPF, turbine qui alimentait avant la 2^e guerre mondiale le bourg de Saint-Pierre en électricité.

Celui que l'on appelait "*l'ingénieur*" avait souvent fait profiter gracieusement de ses talents professionnels les habitants du village. Sous un aspect bourru, il cachait un grand cœur et une belle générosité.

Conseil municipal

Représentation communale

Suite au désistement de deux titulaires pour raisons personnelles, des nouveaux délégués ont été désignés pour représenter la commune dans les instances suivantes :

Syndicat à la vie scolaire (SVS) de La-Chapelle-Faucher :

Titulaires : Philippe Banchieri et Marie-Claude Lahieyte, suppléants : Franck Besse et Patrick Demarthon

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) La-Chapelle-Faucher/Cantillac :

Titulaires : Gilbert Deschamps et Maryline Desgraupes, suppléants : Chantal Gay et Philippe Banchieri

Autorisations d'urbanisme

Les demandes d'autorisation d'urbanisme devront désormais être déposées sous forme numérique par les usagers sur un site internet dédié dont l'adresse est la suivante : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>.

Adhésion au Parc régional Périgord-Limousin

Après une rencontre avec le président, quelques élus et des techniciens du Parc Naturel Régional Périgord, le conseil a voté pour l'adhésion de la commune à celui-ci pour une durée de 30 ans par 8 voix pour et 2 contre.

Correspondant Défense

Le conseil a désigné Patrick Demarthon comme correspondant Défense de la commune. Il sera l'interlocuteur privilégié pour les questions de Défense nationale.

Référent sécurité routière

Dans un contexte de hausse importante du nombre d'accidents et de tués sur la route sur le territoire, le Préfet a demandé la désignation d'un élu référent Sécurité routière. C'est Patrick Demarthon qui assurera cette fonction.

Référente Happy Habitat

Chantal Gay a été désignée référente de la commune auprès de l'organisme Happy Habitat qui relève de la communauté de communes. Elle assurera le suivi des dossiers déposés auprès de cet organisme et fera le lien entre les demandeurs et celui-ci.

Référente fleurissement

Maryline Desgraupes a été désignée référente pour le projet de fleurissement de la commune. Elle assurera la coordination des opérations et fera le lien entre la commune et les bénévoles.

Chemin de randonnée

Le balisage du chemin des Gardes vers le chemin des Charrettes est à l'étude.

Points d'apports volontaires des déchets

Le conseil a validé le projet d'implantation des points d'apports volontaires des déchets présenté par le Smectom (Syndicat de collecte des ordures ménagères) dont voici la liste :

- Route du Bois Saint-Germain
- La Bélonie, route de la Sauvagine
- Route du Pont de pierre
- Route du Val de Côte
- Rue de la Tranquillité
- Rue de l'École buissonnière 1 et 2
- Route de Forêt

Ce dernier point a été maintenu par la commune malgré un avis défavorable du Smectom (demi-tour dangereux) car trop éloigné d'un autre point de collecte.

École communale

Subvention du cycle piscine

Dans le cadre des programmes de l'école primaire, la directrice organise un cycle piscine pour les élèves du regroupement pédagogique du CE1 au CM2 qui se déroule à l'Aquaparc de Périgueux. Le coût total du cycle est évalué à 628 € (39,25 € par élève) pour 5 à 10 séances : en raison des contraintes sanitaires, certaines séances pourraient être annulées et le montant ajusté au nombre réellement assuré. Chaque commune financera l'opération au pro rata du nombre d'élèves concernés.

Assainissement

La convention avec le service d'assistance technique à l'exploitation et au suivi des eaux (SATESE) pour le suivi de l'assainissement collectif étant arrivé à échéance, le conseil donne son accord pour la renouveler pour une durée de 4 ans.

Conseil municipal

Cantine scolaire

Loi Egalim : le conseil rejette la mise en application de la loi *Egalim* introduisant au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques, car elle entraînerait une augmentation de 25% des tarifs.

Prix des repas : l'organisme *e-Quilibre*, partenaire de la commune pour la gestion de la cantine a augmenté son tarif de 0,11€ par repas, à compter du 1^{er} janvier 2022. La commune prendra à sa charge cette augmentation afin de maintenir le tarif actuel de 2,70€/enfant et 5,00€/adulte.

Transport scolaire

Le conseil approuve la répartition des charges par commune proposée par le syndicat intercommunal à vocation scolaire (SVS) soit un montant de 6 202€ pour Saint-Pierre-de-Côle.

Occupation temporaire du domaine public

La convention d'occupation de terrains communaux signée avec un agriculteur de La Chapelle-Faucher est devenue caduque du fait du récent décès de ce dernier. Une nouvelle convention a été signée avec un agriculteur de Vaunac.

Éclairage public

Le coût du projet de renouvellement des équipements de l'éclairage public décidé par le conseil est évalué à 36 435 €.

La commune demande une aide de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires (DETR) pour une valeur de 9 109 € (20%). Le syndicat d'électrification (SDE24) prenant à sa charge 12 752 € (35%), il reviendra à la commune de financer les 14 574 € (40%) restant.

Afin de réduire la consommation d'électricité, l'émission de gaz à effets de serre et de lutter contre les nuisances lumineuses, l'extinction des candélabres se fera à 22h ; pour des raisons de sécurité routière, 4 candélabres resteront éclairés toute la nuit :



2 au niveau de la chicane de la D78, 1 au carrefour des D78 et D68 et 1 au niveau de l'arrêt des bus scolaires.

Remplacement des projecteurs de l'église

Les luminaires encastrés de l'église seront remplacés pour un montant de 3 573€, la part de la commune (65%) s'élève à 1 935€.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Après deux années de fonctionnement du nouveau système de tarification de la location de la salle, le conseil décide de majorer les tarifs comme suit :

Modalités	Habitants de la commune	Habitants hors de la commune
<i>Location 1 jour</i>		
Réunion tables, chaises et chauffage	90€	145€
<i>Location 2 jours</i>		
Salle, tables et chaises	125€	225€
Salle, tables et chaises + chauffage	145€	235€
Salle, tables et chaises, + cuisine	165€	285€
Salle, tables et chaises + chauffage + cuisine	185€	335€
<i>Forfait par tranche de 20 personnes</i>		
Vaisselle	15€	15€

Voirie d'intérêt communautaire (VIC)

Il a été procédé à des modifications dans la répartition entre la voirie intercommunautaire et la voirie communale.

- 1) la route de Saint-Chavit (1 600m) a été rendue à la commune.
- 2) les voies suivantes sont devenues intercommunautaires : VIC N° 1, de RD 68 à limite Lempzours (1 050 m), VIC N° 2, de RD 78 à limite VIC 4 (400 m), VIC N° 2, de VIC 4 à limite Vaunac (4 250 m).

Ce qui a pour conséquences de faire passer la longueur de VIC de la commune de 19 790 m à 18 190 m ;

En outre pour le calcul de l'attribution de compensation, celle-ci ne sera plus calculée en mètre linéaire mais en surface de voirie.

Sécurité

Réservoirs incendie

Trois conventions ont été signées avec des propriétaires de plans d'eau privés afin de permettre le pompage par les pompiers du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il s'agit d'étangs situés à la Portière, Chef du Clos et Forêt.

Création de points d'eau

Pour se conformer au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI), la commune va faire installer 8 points d'eau incendie (PEI) près des zones constructibles ou à construire.

Le coût des travaux est évalué à 34 224€ HT. La commune va solliciter le conseil départemental de la Dordogne pour une aide financière de 8 556€, dans le cadre du fonds d'équipement, soit 25% du total.

Logements sociaux



La commune avait acquis en 2017 la parcelle cadastrée D1581, d'une surface d'environ 1 290 m². Le conseil approuve la cession de celle-ci à Périgord Habitat, pour un euro symbolique, qui financera la construction de quatre logements à vocation sociale. En contrepartie, 20% des logements seront réservés à la commune.

Celle-ci ayant en charge la viabilisation de la parcelle pour un montant évalué à 82 256€, une demande d'aides sera faite afin de répartir le financement comme suit :

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de l'État : 20 654€ (30%)
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'État : 15 650€ (25%)
- Contrats de projets communaux (CPC) du département : 15 650€ (25%)
- Commune : 30 392€ (20%)

Renouvellement de contrats

Vérification des équipements sportifs

Le contrat pour la vérification annuelle des équipements sportifs a été renouvelé pour une durée de trois ans avec la société R'Sports 24 de Chancelade aux mêmes conditions tarifaires que précédemment.

Location de copieurs

Après l'examen de deux propositions; le conseil décide de prolonger le contrat de la société LD Bureautique pour une durée de cinq ans et un trimestre, en raison de son effort tarifaire et de la qualité de ses prestations.

Nouvelle centrale photovoltaïque

La société Urba Solar a déposé une demande de permis de construire pour une nouvelle centrale photovoltaïque sur une ancienne carrière de la société Imerys.

La cession d'une part de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) par la communauté de communes semble difficile, affaire à suivre...

Emplois saisonniers

Comme chaque été, deux emplois d'aide agent technique ont été proposés pour les périodes du 18 au 29 juillet et du 8 au 22 août.

Questions diverses

Borne de recharge de véhicules électriques

Le Syndicat d'électrification (SDE24) propose l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. La commune devrait assurer 80 % du montant de l'installation soit 5 000 €. Compte tenu de ce coût et du défaut d'utilité publique de cette installation, la commune ne se porte pas candidate.

Station d'épuration

La cabane de la station d'épuration, en état de délabrement, sera détruite.

Accueil périscolaire

Suite au départ de Jocelyne Marsoulaud, l'accueil sera assuré par Isabelle Meynard.

Conseil municipal

Présentations de devis

Plusieurs devis ont été présentés au conseil :

- réfection des peintures de la salle du conseil, de la salle de classe et de l'agence postale : 11 896 €
- intervention de l'archiviste : 1 080€
- création de bordures au lieu-dit Talussou : 5 767€.

Budgets communaux

Compte administratif de la commune pour 2021

Le compte administratif de 2021 a été approuvé comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 307 059 €

Recettes : 367 867 €

Section d'investissement :

Dépenses : 136 422 €

Recettes : 151 089 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 51 096 €

Recettes : 2 243 €

Le compte de gestion a également été approuvé.

Affectation du résultat de la commune pour 2021

Section de fonctionnement :

Résultat de 2021 : 60 808€

Excédent cumulé à fin 2020 : 212 493€

Bénéfice net cumulé à fin 2021 : 273 301€

Section d'investissement :

Résultat de 2021 : 14 667€

Déficit cumulé à fin 2020 : -25 424€

Déficit net cumulé à fin 2021 : -10 757€

Total reste à réaliser : - 48 853€

Déficit net cumulé : -59 610€

Le conseil décide d'affecter :

Déficit d'investissement reporté : -10 757€

Excédent de fonctionnement reporté : 213 691€

Excédent de fonctionnement capitalisé : 59 610€.

Compte administratif de l'assainissement pour 2021

Le compte administratif de l'assainissement de 2021 a été approuvé comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 48 059 € Recettes : 51 850 €

Section d'investissement :

Dépenses : 62 980 € Recettes : 68 840 €

Reste à réaliser : néant.

Le compte de gestion de l'assainissement de 2021 a également été approuvé.

Affectation du résultat de l'assainissement pour 2021

Section de fonctionnement :

Résultat de 2021 : 3 790€

Excédent cumulé à fin 2020 : 13 311€

Bénéfice net cumulé à fin 2021 : 17 102€

Section d'investissement :

Résultat de 2021 : 5 859€

Excédent cumulé à fin 2020 : 31 846€

Excédent net cumulé à fin 2021 : 37 705€

Total reste à réaliser : néant

Excédent net cumulé : 37 705€

Le conseil décide de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement.

Budget primitif de la commune pour 2022

Il a été adopté comme suit :

Recettes de fonctionnement : 591 441€

Dépenses de fonctionnement : 591 441€

Recettes d'investissement : 307 687€

Dépenses d'investissement : 607 687€

Budget primitif de l'assainissement pour 2022

Recettes de fonctionnement : 65 208€

Dépenses de fonctionnement : 65 208€

Recettes d'investissement : 85 905€

Dépenses d'investissement : 85 905€

Par ailleurs, le conseil vote une subvention de 8 000€ au budget annexe de l'assainissement.

L'Agence Postale communale à votre service

L'Agence Postale communale est ouverte **du lundi au vendredi de 9h15 à 11h50**. Sa gérante, Joëlle Borloz vous y accueille pour offrir les services postaux suivants :

Acheter : des **timbres**, des **enveloppes** Prêt-à-Poster,

des **emballages** pour vos colis, des services de **réexpédition** et de **garde** de votre courrier

Déposer ou **retirer** : vos lettres, colis, lettres recommandées,...

Effectuer des **opérations financières**

Souscrire à des forfaits de **téléphone mobile** adaptés à vos besoins.

Territoire

L'agriculture en question

La campagne électorale pour l'élection présidentielle en a été le désolant révélateur : la quasi-totalité des candidats a fait l'impasse sur la chute alarmante du nombre d'exploitations agricoles dans notre pays et sur la détresse financière de plus en plus d'agriculteurs.

Il a fallu la guerre en Ukraine et la menace de pénurie des céréales pour que certains s'expriment du bout des lèvres sur le sujet sans aborder vraiment les problèmes de fond : le renouvellement des générations d'agriculteurs, la baisse inexorable de leurs revenus et les moyens consacrés à la formation.

La France a perdu 100 000 fermes en dix ans

Face au double défi de gagner sa vie en travaillant la terre ou en pratiquant l'élevage, et de réussir à transmettre son exploitation, le constat est sombre. Les premiers résultats du recensement agricole de 2020 montrent que l'Hexagone compte de moins en moins d'exploitations. La France a perdu 100 000 fermes en dix ans. L'Aquitaine en a vu disparaître 19 000 et la Dordogne détient un triste record avec la perte de 2 400 exploitations - soit plus d'un tiers au total.

Si la surface agricole du pays reste stable - environ 50% du territoire - la taille des exploitations a augmenté de 25% en une décennie au détriment des petites fermes.

Des revenus souvent insuffisants

Les raisons de cette baisse du nombre d'exploitations sont multiples.

La première tient au fait que ce métier ne suffit pas pour vivre. En moyenne, seul un tiers des ressources des ménages provient de l'activité agricole. Dans sept cas sur dix, la grande partie des revenus est issue du conjoint - la plupart du temps la femme - qui travaille dans un autre domaine que l'agriculture.

Résultat : près de 18 % de ces ruraux vivent sous le seuil de pauvreté contre 13 % pour des ménages exerçant une autre profession.

Les autres causes de la disparition des petites exploitations sont liées au temps de travail bien supérieur à celui de l'ensemble des autres activités ainsi qu'à l'impossibilité matérielle de prendre des congés.

Une population vieillissante

Ce bilan explique le vieillissement de la population rurale et le peu d'empressement des jeunes à reprendre

l'exploitation de leurs parents. En Dordogne, plus d'un tiers des agriculteurs partiront à la retraite d'ici trois à cinq ans. L'âge légal de départ à la retraite est de 62 ans et de 67 ans à taux plein. Mais nombreux sont ceux qui continuent de travailler étant donné leurs petits revenus de retraités.

Il y a donc un gros enjeu de renouvellement venant des jeunes générations.

Alors, comment rendre plus attractif ce métier ? Comment accompagner les nouvelles installations ? Avec quelles formations ? Quel est le rôle de la PAC pour soutenir le renouvellement des générations d'exploitants agricoles ?

Autant de questions auxquelles devra d'urgence répondre l'État.

Des raisons d'espérer

Il y a pourtant quelques raisons d'espérer. Depuis 2020 les inscriptions dans l'enseignement agricole ont augmenté. De « nouveaux » agriculteurs apparaissent. Outre ceux qui ont grandi dans une ferme, des jeunes de tous horizons qui entreprennent une seconde carrière s'installent. Certains optent pour des pratiques durables et résistantes aux changements climatiques.

L'agriculture biologique a vu sa surface tripler en dix ans et les exploitations qui choisissent ce type de culture s'en sortent mieux que les autres alors qu'elles sont en moyenne plus petites. En effet, le marché bio a progressé de plus de 80% en 10 ans.

Dans le cadre du plan « *Enseigner à produire autrement* » (EPA), lancé en 2014, le ministère de l'Agriculture a rénové progressivement tous les diplômes professionnels pour y intégrer l'agro écologie, en visant particulièrement l'apprentissage de nouveaux modèles de production diminuant drastiquement l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ce « coup de jeune » touche aussi notre département où chaque année 400 candidats déposent des dossiers pour reprendre une exploitation « *Un record en Nouvelle Aquitaine* », affirme la Chambre d'agriculture de Dordogne, car le Périgord attire par son cadre de vie et ses productions très variées »

Daniel Desthomas

Projets artistiques à l'école

Cette année, grâce au Conservatoire à rayonnement départemental de Thiviers, un intervenant est venu en éducation musicale dans la classe de l'école communale de Saint-Pierre-de-Côle.

Les élèves ont travaillé autour du thème « Musiques du monde ». Ces séances ont permis aux élèves de découvrir des chants traditionnels d'origine africaine, indienne ou hawaïenne. Le travail mené durant ces séances a donné lieu à une représentation commune avec l'école de La Coquille.



À la découverte des haïkus

En lien avec ces séances, les élèves ont découvert les haïkus (petits poèmes japonais) et ont travaillé, en arts plastiques, sur la représentation des célèbres cerisiers japonais (*photos ci-dessus*).

Voici quelques haïkus rédigés par les élèves :

Fleurs de cerisier
Vent chaud dans mon oreille
Les bourgeons sortent *Kali*

Le coucou fleurit
La tourterelle jacasse
C'est le printemps *Axel*

Le vent du printemps
Siffle dans mes oreilles
Le coucou chante *Mathis*

Les lilas fleurissent
Les hirondelles sifflotent
Le printemps est là *Loucyann*

Fleurs de cerisiers
La douce chaleur du printemps
Les poussins naissent *Titouan*

Les bourgeons s'ouvrent
Au soleil du beau printemps
Les abeilles butinent *Louis*

Le vent vient siffler
Le joli chant du coucou
Voilà le printemps *Elouan*

Le vent emporte
Le chant des tourterelles
Les cris des poussins *Phoebe*

Les bourgeons encore
Poussent et arrivent tôt
Dans l'été brûlant *Aymeric*

La vie des associations

Comité des Fêtes

Une bonne reprise d'activité avec notre concours de belote le 2 avril, les équipes semblables aux derniers concours, une ambiance cordiale. On attend autant de monde pour le prochain rendez-vous : le 18 juin avec le feu de la Saint-Jean.

Au programme

- Samedi 18 juin : repas et feu de Saint-Jean
- Samedi 2 juillet : marché des producteurs locaux
- Samedi 6 et dimanche 7 août : fête patronale
- Lundi 15 août : vide greniers
- Dimanche 11 décembre : marché de Noël

En val de Côle

L'association vous attend pour ses rendez-vous traditionnels d'automne :

- Journées du patrimoine les 17 et 18 septembre (visites à thème)
- Fête de l'Arbre les 5 et 6 novembre (expositions, stands, causerie et repas).

Les thèmes de ces deux manifestations seront communiqués ultérieurement.

Renaissance du vieux Bruzac

Des avancées conséquentes

Si l'année 2021 a été riche pour l'association, malgré les conditions sanitaires, 2022 a également bien commencé et s'avère pleine de promesses.

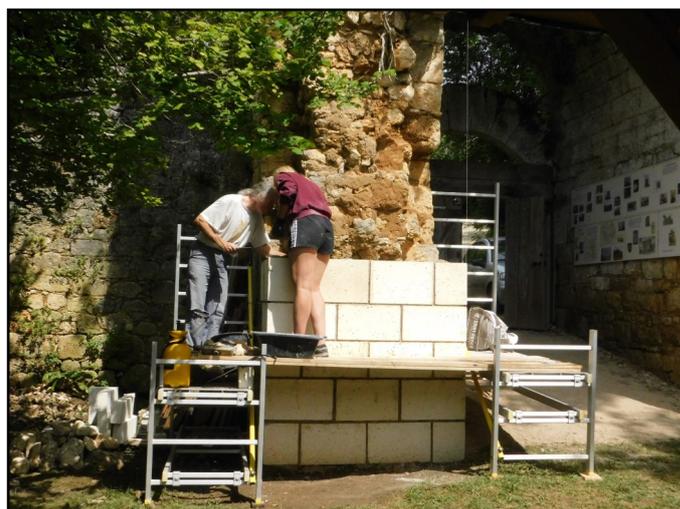
Grâce au financement participatif lancé en février 2021, nous avons pu débiter la consolidation du mur gauche du porche d'entrée et financer un chantier international de jeunes avec l'association *Sem & Vol* de Cadouin. Leur participation sur un mois, en demi-journées, leur a permis de dégager certains espaces et certains murs du château de leur gangue de végétation et de poser une clôture tout en leur laissant le temps de découvrir la région.

La saison d'été, tout comme les Journées du Patrimoine ont été fructueuses et le festival d'octobre, sur le thème des pèlerinages, a permis de clore la saison en beauté.

Quant à 2022, la participation de Renaissance du Vieux Bruzac à l'événement « *Châteaux en fête* » nous a fait aborder la saison touristique de bien belle façon. Les animations, particulièrement celles axées sur la vie quotidienne au Moyen-âge dans un château, ont été fort appréciées et le public a répondu en nombre à l'invitation.

L'été verra, à nouveau, l'ouverture du site au public entre le 14 juillet et le 15 août, ouverture agrémentée de deux concerts de grande qualité : concert de vièle à roue avec Laurence Bourdin et de harpes avec Dimitri Boekhorn.

L'association participera également aux Journées du Patrimoine et programme son festival les 15 et 16 octobre prochains sur le thème « *médecine et herboristerie au Moyen-âge* ».



De plus, Renaissance du Vieux Bruzac fera de nouveau appel à *Sem & Vol* pour un nouveau chantier international en septembre avec pour objectif la création d'un jardin médiéval.

La vie des associations

Club de l'Amitié

Après cette période très perturbée, le Club de l'Amitié a repris ses activités.

C'est par notre loto traditionnel du premier dimanche de mars que nous avons redémarré la saison. Celui-ci s'est déroulé dans une ambiance familiale et conviviale, comme d'habitude.

Le repas de la marche du samedi 21 mai a clôturé la saison de randonnée. La chaleur en a découragé plus d'un, mais bravo à la quinzaine de courageux qui ont défié le thermomètre ! Le soir, nous étions beaucoup plus nombreux pour partager le repas et ce fut une très bonne soirée pour tous.

Avec les températures estivales, la danse et la randonnée sont suspendues et reprendront en septembre.

Prochains rendez-vous

- sortie vers la Charente le mercredi 15 juin
- vente de crêpes à la brocante du 15 août : pensez à commander vos crêpes à l'avance !!!
- dimanche 11 septembre : notre habituelle paëlla au camping
- dimanche 23 octobre : repas annuel du club

Activités du club de l'amitié

- lundi 15h, danse (reprise en septembre)
- mardi 14h30 : atelier brico-déco
- mercredi 17h : atelier occitan
- 3^e samedi du mois 14h30 : marche (reprise en septembre)
- jeudi 14h30 : jeux de cartes et de société

Amicale des pêcheurs

En 2022, nous avons repris nos activités normalement.

Alevinages

Trois alevinages avec des truitelles Fario de la pisciculture de Brantôme ont été réalisés durant le 1^{er} trimestre : un par les techniciens de la fédération départementale avec des alevins nourris depuis 15 jours sur le Saint-Clément et le Font de Pépy et deux autres réalisés avec des truitelles d'environ 5 cm dans la Côte par l'AAPPMA et dans la Dronne par les techniciens de la Fédé.

Les alevinages par l'AAPPMA sont réalisés par peu de bénévoles car le préavis de la fédération est souvent très tardif et tôt en matinée.

Ouverture 1^{ère} catégorie

Celle-ci a eu lieu le 12 mars 2022 et a été précédée d'un lâcher de truites arc en ciel le samedi précédent (750 truites de 250 g environ) sur la Côte et la Dronne.

Ouverture de la pêche aux carnassiers

A partir du 30 avril, la pêche aux brochets et perches a été possible et il a fallu attendre le 21 mai pour le sandre (celui-ci n'est pas présent dans la Côte et la Dronne).

Nettoyage des rives

Lors du premier trimestre deux chantiers de nettoyage ont été réalisés.

Le premier sur la rive gauche de la Côte derrière le ter-

rain de football de Saint-Jean-de-Côle sur 850 m par l'association *Le Pied à l'Étrier* de Saint-Jory-de-Chalais. La fédération nous a donné une subvention qui a couvert les frais.

Un deuxième sur la rive droite de la Dronne sur 500 m à Brantôme à hauteur du lieu-dit le Chatenet par les bénévoles du CA de l'AAPPMA.

Élections

Cette année olympique, les fédérations devaient renouveler la composition de leurs conseils d'administration et leurs bureaux.

Pour le CD 24, Philippe Banchieri (secrétaire de notre AAPPMA) a été réélu pour un deuxième mandat.

À la fédération nationale, Jean-Michel Ravailhe (président du CD24) a été élu.

Programme

Le 25 juin 2022, l'AAPPMA organise le 1^{er} feu de St Jean à Brantôme (y seront brûlés les déchets verts accumulés lors du chantier de nettoyage). La date a été choisie pour ne pas concurrencer le feu prévu à Saint-Pierre-de-Côle le 18 juin. Une après-midi initiation sera réalisée l'après-midi pour les enfants du centre aéré.

Le 7 août 2022, l'AAPPMA organisera le traditionnel concours de pêche durant la fête de Saint-Pierre-de-Côle.

Amicale des anciens combattants

Commémoration du 8 mai

Cette journée a d'abord été marquée par la possibilité de se retrouver nombreux après les deux dernières années où la commémoration avait eu lieu sans rassemblement. Un autre événement marquant, après que Lucien Gardillou ait souligné son engagement de porteur-drapeau, fut la remise à Robert Lassimoulias de la médaille des dix ans d'exercice dans cette fonction, saluée par les chaleureux applaudissements de l'assemblée. Lucien dans son intervention évoqua la mémoire de Michel Simonet qui, en ce jour, était présent dans nos pensées. Le message ministériel, lu par Jean Dubain, rappelait ce que nous devons aux soldats, résistants qui payèrent de leur vie pour libérer le pays, le temps qui passe nous en sépare inexorablement sans que l'on puisse oublier.

L'école, malgré ce que l'on entend souvent dire, joue son rôle à ce sujet par l'éveil des plus jeunes à la con-



naissance de l'histoire.

La présence des enfants avec leur professeure Madame Naftoux, toujours aussi appréciée, était une fois de plus là pour en attester.

L'apéro de l'amitié, apprécié lui aussi, était cette année



offert par Robert. Merci aux enfants, à la maîtresse et à Robert.

À la satisfaction générale le traditionnel repas en commun fit suite à la cérémonie et clôtura la journée.

Club de l'Amitié

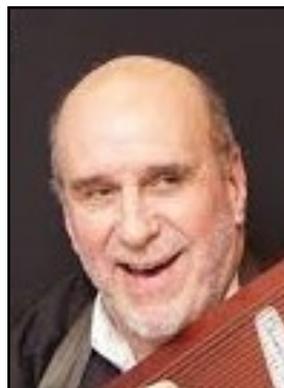
Soirée avec le conteur Daniel Chavaroche

Samedi 14 juin, le Club de l'Amitié, sur proposition de l'atelier d'occitan du Club, a fait venir à Saint-Pierre-de-Côle Daniel Chavaroche, conteur bien connu dans notre région.

« *Chabatz d'entrar !* », « *finissez d'entrer* » en occitan limousin, donnait le ton à l'entrée de la salle des fêtes.

« *Occitan mais je me soigne* », c'est le titre de ce spectacle : tout un programme !

Anecdotes savoureuses, chansons, Daniel Chavaroche parle avec humour de sujets sérieux.



76 personnes assistaient à cette « *veillée* », où le conteur, sans micro au milieu des spectateurs, déroulait ses souvenirs d'enfance liés à sa langue maternelle, au bilinguisme, au « *francitan* ».

Et puis il évoquait l'oubli de l'occitan et sa redécouverte, jusqu'à la fonction de « *regent caminaire* », instituteur itinérant d'occitan, que Daniel Chavaroche a exercée en Périgord Noir.

La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié et de pâtisseries, puis les participants ont pu parler du spectacle et échanger avec le conteur.